**FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME DE BOURSES 2021**

**BOURSE Persévérance**

Admissibilité

• Les étudiants doivent être inscrits à temps plein lors de l’année 2020 dans un établissement d’enseignement membre de l’ACDEC-Québec. Sont aussi admissibles les étudiants de cet établissement qui ont complété leur programme au cours de l’année de référence.

• L’année de référence est définie comme étant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2020

• L’établissement d’enseignement, par l’entremise d’un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son ou ses candidats et fait parvenir à l’ACDEC-Québec le formulaire de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés dûment complétés avant le 16 mars 2021

Particularités

Au niveau collégial

• Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, Enseignement supérieur et Recherche;

• L’étudiant a effectué 2 ou 3 phases d’alternance i.e. 2 ou 3 stages à temps plein (un minimum de 4 jours pour 28 heures semaine au DEC), chacun d’une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines au DEC et d’une durée minimale de 4 à 12 semaines à l’AEC; (ou respecte les exigences exceptionnelles dû à la covid-19)

• Le programme se termine par une séquence en milieu scolaire d’un minimum de 45 heures-contact au DEC ou à l’AEC.

• Le parcours mène à une sanction.

OU

• L’étudiant doit avoir complété deux stages COOP au 31 août de l’année de référence et le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 20% du temps alloué au programme d’études.

• L’étudiant doit être inscrit au DEC régulier ou à une AEC à temps plein.

• Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l’été.

• La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet. (ou respecte les conditions exceptionnelle dû à la covid-19)

• Le programme se termine par une session d’études à temps complet (minimum 180 heures).

• Le parcours mène à une sanction.

Au niveau universitaire

• Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, enseignement supérieur et Recherche;

• L’étudiant a effectué 2 ou 3 phases d’alternance i.e. 2 ou 3 stages à temps plein), chacun d’une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines;

• Le programme se termine par une session d’études à temps plein;

• Le parcours mène à une sanction.

Ou

• Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport.

• Le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 30% du temps alloué au programme d’études et doit inclure un minimum de deux stages pour le baccalauréat et d’un stage pour la maîtrise au 31 août de l’année de référence.

• L’étudiant doit être inscrit au baccalauréat régulier à temps plein.

• Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l’été.

• La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.

• Le programme se termine par une session d’études à temps complet (minimum 180 heures).

• Le parcours mène à une sanction.

Critères de sélection

• Sa contribution dans son milieu de stage

• Son dossier démontre un cheminement personnel

• Sa détermination dans l’ensemble de son parcours

• Le curriculum vitae

Nombre de candidats

Le nombre de candidats qu’un établissement peut présenter est fonction du nombre de stages réalisés par année, ainsi :

• 200 stages ATE ou COOP ou moins annuellement : 1 candidat (e)

• entre 201-1000 stages ATE ou COOP annuellement : 2 candidat (e) s

• plus de 1 000 stages ATE ou COOP annuellement : 3 candidats (e) s

Documents requis pour déposer une candidature

• Le formulaire de mise en candidature;

• Le curriculum vitae

• Une lettre de motivation du candidat qui démontre sa persévérance (rédigée par le candidat)

• Une lettre d’un témoin de cette évolution (coordonnateur, superviseur de stage, prof.)